



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep Garneau

Juin 2021



Québec, le 8 juillet 2022

Madame Patricia Poirier
Directrice générale
Cégep Garneau
1660, boulevard de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 juin 2022, du suivi transmis par le Cégep Garneau le 28 janvier 2022 concernant une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de février 2017, la Commission avait recommandé au Collège « de s'assurer que le partage des responsabilités lui permet de prendre en charge la qualité des plans de cours en vue d'assurer l'équité de l'évaluation des apprentissages ». Dans le cadre d'un premier suivi, le Collège a informé la Commission que les professeurs disposent désormais d'un gabarit de rédaction de plan de cours ainsi que d'une grille de vérification pour s'assurer de leur conformité aux exigences de la PIEA et pour vérifier que tous les éléments requis relativement à l'équité de l'évaluation des apprentissages soient inclus.

Dans le cadre du présent suivi, le Collège fait état d'un mécanisme institutionnel d'analyse des plans de cours qui a été mis en œuvre à l'automne 2021. Ainsi, au moins deux plans de cours de chaque département ont fait l'objet d'une analyse par un conseiller pédagogique à l'aide d'une grille d'évaluation considérant l'adéquation du plan de cours avec les différents documents encadrant sa rédaction, comme la PIEA, le plan-cadre et le devis ministériel. À partir des constats établis, le conseiller pédagogique a produit et présenté un rapport à chaque coordination départementale lors d'une rencontre permettant de déterminer les actions devant être entreprises pour apporter les modifications requises. Cette rencontre permettait également de discuter de l'efficacité du processus départemental d'adoption des plans de cours. Le rapport et les

conclusions de la rencontre ont ensuite été transmis à la Direction adjointe des études responsable d'assurer un suivi de la démarche. En outre, un rapport synthèse, en cours de rédaction par le conseiller pédagogique, déterminera des pistes d'actions institutionnelles qui pourront être prises en charge par la Direction des études pour assurer l'amélioration continue de la qualité des plans de cours du Cégep Garneau. Des actions en ce sens ont déjà été réalisées, comme la réalisation d'un atelier portant sur le passage du plan-cadre au plan de cours.

Sur la base de la démonstration effectuée par le Collège, la Commission estime que les travaux réalisés répondent aux améliorations demandées. Elle lève donc la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Jean-Yves Tremblay, directeur des études